

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

**CIRCULATION ALTERNÉE ET STATIONNEMENT INTERDIT  
ROUTE DE LAGRAVE**

Objet : Implantation d'un nouveau poteau béton  
STTP – 4 rue Jean le Rond d'Alembert – 81000 ALBI

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants ;  
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 417-1 et suivants ;  
Vu le Code Pénal, article R 610-5 relatif à la répression des infractions aux arrêtés de police ;  
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R325-12 et R417-10 prescrivant la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant ;  
Vu la demande effectuée par l'entreprise STTP le 29 octobre 2025 ;  
CONSIDERANT que les travaux ne sont pas compatibles avec le maintien normal de la circulation,

## ARRÊTE

Pour une durée de 1 jour  
Entre le lundi 3 novembre 2025 et le vendredi 14 novembre 2025

- Article 1<sup>er</sup> :** Afin de permettre les travaux mentionnés en objet route de Lagrave, la circulation se fera par sens alterné et le stationnement sera interdit au droit des travaux.
- Article 2 :** Ces règles de circulation seront signalées aux usagers par panneaux et/ou feux tricolores, conformément aux dispositions du Livre I, huitième partie, de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière. Cette signalisation sera à la charge de l'entreprise STTP, chargée des travaux.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur le site Internet de la Mairie et à proximité du chantier.
- Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et transmis aux tribunaux compétents.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera faite :
- au Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;
  - au Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Albi ;
  - à l'entreprise STTP ;
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marssac sur Tarn, le 31 octobre 2025

Par délégation de Madame le Maire,  
Le responsable des services techniques



Christophe JAMMES